Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 056-215601311-20260929-26679-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Commune de Meslan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures , le Conseil Municipal de la Commune de Meslan, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien Wacrenier, Maire.

Date de convocation : 24 /09/2026

Présents : Sébastien WACRENIER, Daniel HENAFF, Ange LE LAN, Chantal PICARDA, Sylviane ROUYER, Nicolas HALOPEAU, Ann-Gaëlle LAUNAY, Véronique TURRINI, Pierre-Ange LE FRAPPER, Karine LE COURT, Xavier COMBE.

Absents excusés : Laëtitia ROYANT ayant donné pouvoir à Sébastien WACRENIER

Olivier EVANNO ayant donné pouvoir à Ange LE LAN

Pauline MASSCHELEIN arrivée à 19h08

Absents :

Secrétaire de séance : Sylviane ROUYER

Membres en exercice	15
Membres présents	12
Membres votants	14

DELIBERATION 2026-79
COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

***VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,*
***VU** la délibération 2026-14 portant délégations du conseil municipal au Maire.*

Monsieur le Maire rappelle que la délibération du conseil municipal numéro 2026-14 en date du 31 mars 2026 a déterminé les compétences que le conseil a délégué au Maire. Le code général des collectivités territoriale précise que toutes les décisions prises dans le cadre de cette délibération doivent faire l'objet d'une information des conseillers lors des séances de conseil.

Monsieur Le Maire explique que depuis le dernier conseil, il n'a pas pris de décision relevant de ce cadre.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- PREND ACTE de l'information.

Fait à Meslan, le 01/10/2026

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,

Sébastien WACRENIER

Le secrétaire de séance, Sylviane ROUYER